

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
MAIRIE DE GLUN
Chemin de la Plaine
07300 GLUN
☎ 04.75.08.12.66
✉ 04.75.08.42.10
mairie@glun.fr

GLUN, le 10 avril 2017

Le Maire de Glun,

à

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre
Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt
78 rue de Varenne
75700 PARIS

Réf : 2017-027/JLV/BW

Objet : Réforme des zones défavorisées simples hors montagne.

Monsieur le Ministre,

C'est avec le plus grand intérêt que nous avons pris connaissance de la nouvelle carte des zones défavorisées présentée le 7 mars dernier.

Bien que complété, il n'en demeure pas moins que cette nouvelle carte exclut notre commune du classement en ZSCN-ZSCS.

Pourtant, la commune de Glun est un territoire qui doit être regardé avec une attention toute particulière du fait notamment de ses contraintes géographiques qui allient zones de pente, de vallée et de plateau.

Vous conviendrez aisément que cette réalité et les conditions de travail des agriculteurs ne sont pas identiques et nécessitent que le zonage reconnaîsse les handicaps naturels spécifiques de notre commune.

Concrètement, une exploitation qui, aujourd'hui, est classée en zone défavorisée et qui serait classée en zone dite de plaine verrait diminuer le montant de l'ICHN de 10 000 €.

Nous ne pouvons accepter que plus de 80 % de notre territoire en zone de pente sur le plateau soit exclu du classement ZSCN-ZSCS. Il ne nous reste plus que deux exploitations viables sur ce secteur qui sont indispensables pour assurer un entretien convenable de l'espace et éviter ainsi les friches.

C'est pourquoi, nous vous demandons de maintenir la commune de Glun en ZSCN-ZSCS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en mon profond respect.

Le Maire,
Jean-Louis VIOLGEAS

